



Rapport sexuel majeur-mineur.

Par **Moto**, le **29/09/2016** à **23:01**

Bonjour,

Je suis mariée à un homme de 48 ans.

Je voudrais savoir ce qu'il risque du fait qu'il ait eu des rapports sexuels avec une fille de 15 ans.

Merci de me répondre si il y a une personne qui pourrait me donner cette information.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **30/09/2016** à **07:00**

Bonjour,

Le simple fait d'avoir des rapports sexuels (consentis) avec une mineure de plus de 15 ans, n'est pas en soi répréhensible.